

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION



cpe@bordeaux.snes.edu

Tél : 07.87.08.06.56

<https://bordeaux.snes.edu/>

STAGE CPE, MARDI 8 DÉCEMBRE

Sommaire

EDITO
MOUVEMENT 2020/2021
DEVOIRS FAITS
CAPA HORS CLASSE DU 01/07/2020
STOP AUX DOULEURS PROFESSIONNELLES
STAGE SYNDICAL
« J'AI PRIS RENDEZ-VOUS AVEC LA COVID, NOUVEL ÉLÈVE ... »
DU TRAVAIL À LA TACHE, BIEN CONNU DANS LES VIGNOBLES BORDELAIS
BULLETIN D'ADHÉSION

S3 BORDEAUX - Bulletin syndical - Supplément au bulletin n°222 d'avril, mai, juin 2020

Directeur de publication : Jean Pascal Méral - CPPAP 1024S07145 - Abonnement annuel : 18€

Imprimé par nos soins - Conception graphique : Stéphane Lestage

AVANT, PENDANT... ET APRÈS.

Après, rien. Ah, si : un Grenelle, il y en a à toutes les sauces ces derniers temps. Celui de l'Éducation est doté, on le sait par voix ministérielle, de 400 millions d'euros pour 860 000 enseignants. 38 euros et des poussières par agent... De quoi rêver, non ? Gageons que nous resterons toujours dans le peloton de queue des pays de l'OCDE en ce qui concerne les traitements.

Au risque de paraître un soupçon ronchon, il est clair que la consolidation du service public d'éducation sera moins à l'ordre du jour que la mise en concurrence du service public avec le secteur privé.

La grosse partie de l'enveloppe ira aux entreprises, et qu'est ce qu'une école privée, si ce n'est une entreprise d'éducation. Alors avant, c'était la « vente » de l'outil formidable qu'est le LP au privé, c'était la destruction du Bacc. c'était les subventions à égalité entre public et privé, c'était l'absence de considération des personnels, c'était l'absence de revalorisation, c'était la loi qui en finissait avec les CAPA. Pendant, c'est l'absence de cadre clair, c'est au local, très local, voire dans la tête d'un chef d'établissement que ce cadre est donné, ce sont les aberrations qui remontent de très nombreux établissements, des CPE en train de nettoyer les tables au self, des AED qui mangent à 10h30, et des vertes et des pas mûres !

Pendant, c'est aussi ces manques d'infirmières inacceptables, d'AED non remplacés,

de personnels plus absents et des familles qui accompagnent l'absentéisme de leurs enfants notamment en LP après qu'on leur a expliqué que ce n'était pas l'école mais l'instruction qui est obligatoire, en mai, puis l'école en fin août. Pendant, c'est le ministre qui nous dit que la rentrée s'est faite dans la joie ! *Sic transit gloria mundi* ! Nos nouveaux prêtres ne disent pas au nom de quoi ils prônent leur

dogme. Ils nous mettent devant le fait accompli. Ils ne cherchent pas à anticiper la difficulté, à nous donner des moyens pour faire front. Parce que pendant, nous fai-

sons front, nous appelons les familles, nous nous rajoutons ce suivi tellement particulier de l'anxiété de toute une société. Nous essayons dans un contexte si particulier de continuer de faire vivre la vie lycéenne, d'être au plus près des plus démunis, non seulement matériellement mais aussi dans la tension nouvelle qui existe dans les établissements, dans le collège en particulier.

Les CPE prennent encore plus en charge l'incompréhension des familles, l'angoisse de tous, les refus de masque, et bien d'autres problèmes. Ils sont pris à parti par certaines directions, et sommés encore plus, d'être une courroie de transmission qui doit défendre envers et contre tous la ligne de l'établissement à défaut de clarté à un niveau supérieur.



Et après ? Après ce sont ces confusions nées du confinement, où l'on devient déloyal lorsqu'on émet la moindre critique, où le scepticisme vire au conspirationnisme d'emblée. Après n'est rien. Après ne sera rien sans la prise de conscience collective, et un retour au collectif impératif. Les vrais problèmes, bien concrets doivent être posés : le nouveau Bacc. au calendrier intenable, le suivi en lycée des élèves, parcours sup, les 20 mn de pause et les 35 heures, le respect de notre circulaire de missions, la fin des tâches imposés, le recrutement de CPE qui ne couvre même plus les départs à la retraite, les contractuels toujours plus maltraités, les 60 établissements très déficitaires en personnel d'éducation de l'académie.

Il nous faut appréhender rapidement les, pas si nouvelles, tentations d'une école « hybride », dans laquelle la convivialité n'est pas même celle des réseaux sociaux ; observer quelle est notre place dans le plan global,

après ce confinement et la crise, dans la tentation du télétravail et du presque tout numérique.

Notre stage du 8 décembre 2020 tentera de proposer des suites pour demain : il s'agira de tirer un premier bilan des effets de la crise sanitaire sur le métier et de s'armer syndicalement contre les projets ministériels de dénaturation de celui-ci et la remise en cause des ORS.

Il nous faut reprendre en main nos carrières, notre outil de travail, faire valoir notre expertise et notre cœur de métier. Imposer – n'ayons peur pas des mots – le respect que l'on nous doit, que l'on doit au service public d'éducation, exiger les moyens qui donneront aux personnels et aux élèves l'élan pour demain !

Tonio VITORINO

[EN BREF]

Transfert quand tu nous tiens. Rien d'analytique, toutefois. Prenez des administrations dégarnies de leur personnel, secouez, et transférez aux établissements leur charge. Ainsi, cette année, les AED devront être entièrement gérés administrativement dans les établissements. Souvenez-vous de la mutualisation qui règle tout, répond à tout, qui permet tout ! Y compris, que les établissements, finissent par pourvoir à tout. Souvenons-nous du Bacc. complètement transféré... Et ce travail de validation des bourses « délégué » par le CROUS pour les BTS boursiers ; si même les œuvres sociales s'y mettent.... À la promotion de la discorde sociale. Parce que le vrai problème reste qui, qui donc, dans les établissements va prendre en charge le travail supplémentaire ? Est-ce donc parce que cela rime qu'on se tourne vers la vie scolaire quand d'autres ne veulent pas faire ? Et, on n'a même pas parlé des manuels scolaires....

UN NOMBRE DE DEMANDEURS EN CHUTE, UN MOUVEMENT OPAQUE...

Le rectorat dans sa grande bonté – et quand même pressé par les représentants du personnel SNES -, a donné quelques indications sur le mouvement à l'occasion du GT organisé pour les ATP et le groupe de travail sur les recours gracieux après mouvement.

Si l'on est habitués désormais aux faibles entrées dans l'académie, pour mémoire le nombre de postes au concours est devenu plus faible que les départs en retraite depuis deux ans, et le ministère dans ces conditions souhaite encore moins laisser partir des collègues des académies déficitaires du nord, le nombre de demandes est aussi, en chute importante.

Cette année, 131 demandes ont été déposées contre un nombre plus généralement aux alentours de 160/180 pour les dernières années. La barre, et particulièrement celle de la Gironde, toujours observée avec intérêt par les collègues, est redevenue « normale » à 691 points avec l'abandon des profilages à ou-trance.

Sur ce point, il est à noter le sentiment d'injustice forte – voire très violent pour certains collègues – est prégnant. Il est de fait plus que difficile d'arriver à comprendre qu'une année avec 900 points, en raison des lubies du Recteur, on se retrouve dans le lot et Garonne, pour longtemps, et qu'une autre année, par un même coup de baguette magique, on retrouve une certaine normalité. Comment ne pas comprendre l'incompréhension, la révolte des collègues concernés ? Si nous gérons avec autant d'injustice les cours de nos

établissements ne doutons pas un instant que nous aurions les interventions les plus véhémentes de nos inspections ! Nous n'aurons de cesse de souligner ce paradoxe usuel dans notre fonction publique qui est que, plus on parle de RH, et plus, en réalité, on s'éloigne des demandes des collègues et d'une vraie prise en charge de leurs difficultés personnelles et professionnelles réelles.

En dehors des barres, le rectorat nous a aussi fait état des optimisations et de la fluidité du mouvement. Le taux de satisfaction est en baisse. La phase d'optimisation, essentielle pour l'amélioration des résultats des demandes de mutation, a un taux bien inférieur au taux habituel. En l'absence du travail des commissaires paritaires, l'administration n'a pas fait des intra communes, par exemple. Les risques pris, avec en vue de possibles actions auprès du tribunal administratif, pouvaient rendre le mouvement très contestable.

Dans un deuxième temps, conformément aux nouvelles procédures, le rectorat a organisé des rencontres bilatérales avec les différentes organisations syndicales, et nous entendons par là, les fédérations. Ainsi, la FSU – donc le SNES, le SNUEP, le SNES-, s'est retrouvée avec 1h30 pour présenter 150 dossiers sur les 380 recours et demandes de révisions envoyés par tous les corps confondus au rectorat. Cela n'a pas été bien sûr possible. Et seuls les dossiers du SNUEP, SNEP et CPE du SNES ont pu être présentés. L'administration a été obligée d'organiser une autre rencontre pour les certifiés et Psy EN.

En ce qui concerne notre corps, 15 dossiers avaient été confiés aux commissaires paritaires du SNES. L'administration a voulu traiter en même temps les recours et les demandes de révision d'affectation prononcées pour un an.

Le rectorat a fait l'impasse sur un traitement différencié, ce qui lui a permis de renvoyer les recours à une simple lettre aux collègues, lettre d'une ligne, qui indique qu'ils n'ont pu obtenir satisfaction. Dans certains, le cas la lettre n'existe même pas, selon le principe que l'absence de réponse vaut refus. Lorsqu'on sait toute l'importance que peut avoir la mobilité pour les collègues ce traitement expéditif par faute de temps et de moyens est parfaitement inadmissible.

Cette manière de procéder, ce travail dans l'urgence, a amené les représentants du personnel à rester concentrés sur les dossiers d'ATP. Les résultats sont plus que probants. Des demandes non satisfaites jusque là ont trouvé une issue favorables, et sauf deux cas, des solutions provisoires, ou des réponses positives ont été trouvées pour tous les autres collègues demandeurs. L'administration a donné l'impression d'être plus attentive pour compenser l'absence d'information réelle sur le mouvement. Si sur certains dossiers, des indications sur les barèmes ont été fournies à l'oral, aucun état fiable, chiffré et quantifié, n'a été vraiment donné sur le mouvement.

Aucun collègue n'a porté au tribunal administratif sa demande de recours. La procédure est nouvelle, et les actions qui durent ne sont toujours pas faciles à mener. Gaçons que l'opacité qui désormais est la règle fera que nous nous serrerons les

coudes plus fortement à l'avenir.

Quoiqu'il en soit, nous avons pris la mesure du travail à faire et de la nécessité d'accompagner les demandes des collègues le plus tôt possible. L'expertise des commissaires paritaires reste encore la même, et nous serons bien à vos côtés lors des phases de demandes de mutations et contestations le cas échéant.

L'administration cherche l'émiettement, l'individualisation. Il nous faudra donc encore plus accompagner chacun tout en travaillant pour tous !

Tonio VITORINO.

[EN BREF]

Pour ceux qui ne l'ont pas relevé, la barre pour entrer en Gironde était de 691 points cette année. Les postes à profil ont créé tellement d'injustice ! Les barres à plus de 1000 points n'ont existé que grâce à eux. Est-ce qu'on continue à se faire croire, chacun dans sa bulle, qu'on le vaut bien, ou bien refuserons-nous de nous présenter sur ces postes-là ? Qui a dit qu'il ne fallait pas croire à l'énergie collective et commencer par se « déconfiner » réellement ?

DEVOIRS FAITS ET À FAIRE

Les collègues ont reçu une enveloppe d'heures importantes en septembre (380 heures pour un collègue de 700 élèves ; puis 100 heures supplémentaires ont été attribuées). Par ailleurs, 100 heures d'accompagnement pour les élèves en difficultés suite au confinement ont été rajoutées.

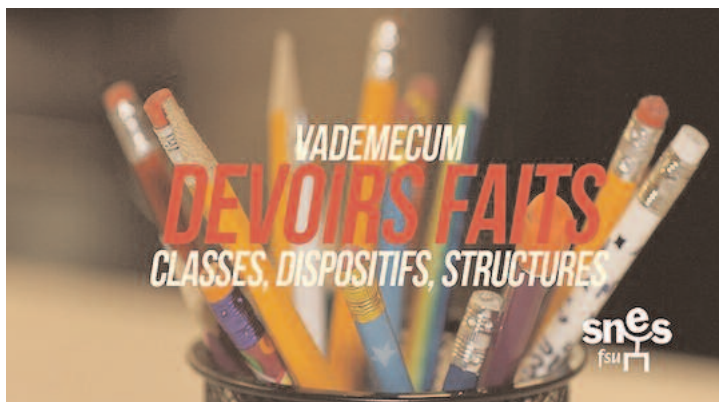
En cette rentrée compliquée pour tout le monde les élèves et les professeurs, peu de professeurs ont envie de rester au collège après leur cours. Le port du masque entraîne une fatigue importante et une usure des cordes vocales en fin de journée. Résultat il n'y a pas assez d'enseignants pour devoirs faits et aucun pour accompagner les élèves en difficultés, eux-mêmes ne désirant pas rester au collège.

Les assistants d'éducation à mi-temps qui poursuivent leurs études ne veulent pas mettre leur scolarité en péril pour la modique somme de 15 euros pour une heure de travail supplémentaire.

Il faut être réaliste que restent-ils aux professeurs sur 30 euros une fois enlevés les charges et les impôts ? En fait il ne s'agit pas de saupoudrer les établissements d'heures, mais de créer des métiers qui prennent en charge les élèves pour les aider à faire leurs devoirs.

De plus, on demande aux collègues d'utiliser un certain nombre d'heures de devoirs faits avant novembre, or il faut savoir que le temps de mettre en place devoirs faits (répertoire

des élèves, avoir l'accord des professeurs, avoir l'accord des parents) la prise en charge des élèves démarre début octobre ; 15 jours de devoirs faits puis les vacances arrivent. Donc il est impossible pour les collègues d'utiliser toutes les heures attribuées jusqu'en novembre. On a l'impression que notre ministre



ne sait pas comment fonctionne un collège, un professeur ne peut s'engager sur devoirs faits que lorsqu'il a son emploi du temps, il doit attendre 8 à 15 jours après la rentrée ; puis les parents mettent entre 8 à 15 jours à signer le contrat entre le collège et eux. Dans les établissements avec ramassage scolaire, devoirs faits est mis en place sur le temps scolaire ce qui désavantage les élèves car ils ne peuvent pas rester au collège après 16h30.

Devoirs Faits est une aide importante pour les élèves en difficultés qui n'ont pas de parents disponibles à la maison pour les aider, mais l'éducation nationale ne s'est pas donnée les moyens de réaliser ce projet ambitieux.

Dominique ROBERT

LA DERNIÈRE AVEC DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS...

Il conviendra de lire attentivement la déclaration faite par les commissaires paritaires du SNES pour cette dernière CAPA pour prendre la mesure de ce qui va disparaître. On peut dire, que l'injustice, les erreurs – très importantes puisque tout le tableau a dû être refait, en catastrophe-, n'augurent pas d'une continuité rassurante. Mais, qu'importe, ce gouvernement a eu la peau d'un accompagnement rigoureux par les représentants du personnel des carrières des collègues, et celle d'un regard acéré sur les opérations afférentes. Mais, il aura du mal à avoir le dessus sur notre volonté collective !

Personne à ce jour ne peut se satisfaire de l'assurance d'un traitement équitable que claironne l'administration des situations des agents. Ne serait-ce que la surcharge de travail qui pèse sur les personnels rectoraux qui peut amener à des erreurs parfaitement humaines, mais encore, des volontés politiques délétères sont toujours à l'œuvre dans une organisation aussi importante en termes de volume de personnel que l'Éducation Nationale. Ces dernières années, elles se sont montrées particulièrement toxiques.

En résumé, personne ne sera plus là pour faire entendre les distorsions et les injustices à la fois du système, mais aussi celles créés par les inspections, les quotas rectoraux et nationaux. Ou bien pire, des oppositions au pas-

sage à la HC à caractère essentiellement managériaux et en fort développement. Si, en CAPA, nous avons pu – et j'entends par là, le SNES essentiellement et pour une collègue non syndiquée - faire revenir l'administration sur le cas particulièrement outrancier d'une opposition de la rectrice au passage d'une collègue, qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Il nous faut changer de méthode. Les collègues doivent avoir un œil particulièrement attentif sur leur avancement. Et là, comme sur le mouvement, ne pas attendre que le syndicat les informe, mais demander aux représentants du personnel d'aller chercher l'information. Nous le faisons déjà, mais nous avons les informations et les documents de l'administration au préalable. Désormais, seule la constitution de dossiers individuels auprès du SNES et de ses représentants, pourra servir d'appui à l'accompagnement légitime des opérations liées à la carrière – mouvement, avancement ... - auquel a droit tout CPE.

Plus que jamais, ne restons pas seuls face à l'isolement que notre employeur essaie de nous imposer !

Tonio VITORINO

STOP AUX DOULEURS PROFESSIONNELLES !

Peut-être avez-vous des douleurs de dos, de poignets, de genoux, de pieds ou de toute autre partie du corps. Une petite hernie discale, un peu d'arthrose, une vue abîmée...L'aménagement de poste c'est un droit.

LE MOT HANDICAP VOUS REBUTE ?

La Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, définit le handicap : « *constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

PAS ASSEZ HANDICAPÉ ?

Une pathologie chronique qui vous fait souffrir est un handicap et ceci peu importe le niveau de la douleur. Ne pas souffrir à son poste de travail c'est un droit.

COMMENT S'Y PRENDRE ?

La première étape, demander la reconnaissance simple en qualité de travailleur handicapé. Il peut s'agir de demander votre carte de stationnement ou des aides financières mais surtout, dans ce cas précis, bénéficier de l'accès fond national de financement aux aménagements de poste. Le dossier de "demande simple" de reconnaissance en qualité de travailleur handicapé est à remplir par votre médecin généraliste. Il faudra y joindre quelques éléments d'analyse médicale (radio, scanner, IRM, courrier de spécialiste par exemple). La « demande simple » ne vous restreint pas dans votre accès à l'emploi, elle permet de reconnaître que votre pathologie est une gêne dans votre travail mais pas une incapacité totale ou partielle.

Deuxième étape, envoyer le dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département et attendre son retour. L'attente peut être longue selon les départements (de 1 à plusieurs mois). La reconnaissance en qualité de travailleur handicapé que vous recevrez est valable pour 5 ans.

Troisième étape, prendre rdv avec la médecine prévention du rectorat. Le docteur vous recevra et vous conseillera un certain nombre d'équipement pour éviter les douleurs. Un fauteuil ergonomique, une souris adaptée, un écran surélevé, un repose pieds, ... Tout est possible et le champ du handicap regorge de petites choses qui faciliteront votre travail. Un ergo-
nome peut également venir sur place analyser votre poste de travail.

Le dossier de demande rempli, il partira au réfèrent handicap du rectorat qui se chargera de commander et de faire livrer le matériel. 100% pris en charge par le rectorat. 0€ à la charge de l'établissement. Selon le matériel demandé on peut vous mettre à contribution pour demander les devis à plusieurs entreprises.

La demande peut aller très vite et vous verrez qu'un CPE qui ne souffre plus, c'est un CPE qui travaille mieux !

Julien RENOM

➔ **Médecine de prévention du rectorat :**

Secrétariat du service de santé Rectorat de Bordeaux - 05 57 57 87 14 -
ce.medical@ac-bordeaux.fr

➔ **Correspondant handicap du rectorat de Bordeaux :**

Carole Damon - 05 57 57 38 79 -
correspondant-handicap@ac-bordeaux.fr

[EN BREF]

Et nos collègues contractuels. Ils voyagent, me direz-vous... Le ministère dans son souci de contractualiser la fonction publique, recrute moins, beaucoup moins. La concurrence – volontairement organisée est rude. Allez, un brin d'empathie, et imaginons l'état d'esprit de tous nos collègues qui tous les ans attendent un poste. Depuis, cette année, plus de barème tiens ! Sauf pour les CPE en CDI. Les autres, c'est le listing, le bon vouloir, le hasard qui décidera de l'affectation. « Un coup de dés n'abolira jamais le hasard », disait le poète. Mais, qu'a donc à avoir le hasard avec le fait d'envoyer dans le 64 une collègue du 24 si elle veut avoir un poste, parce que sinon rien... ou un collègue du 33 dans le 24, au fin fond, à 2h40 de route, aller, sinon ce n'est pas drôle, parce que sinon il peut être « remercié » en octobre parce qu'en CDI. Qui a dit qu'on s'habitue à tout, dans le fond, mais au fond, tout en bas sans doute... Du management de proximité dont on ne perçoit trop bien que les gargarismes ? Reviens Étienne, la servitude n'est pas forcément volontaire.

STAGE SYNDICAL OUVERT AUX ADHÉRENTS ET NON ADHÉRENTS :

Mardi 8 Décembre
DE 9H30 A 16H
Lycée A. Kastler, Talence

Encore sans aucun doute une intervention qui viendra nourrir notre réflexion et notre pratique lors de ce stage dans un contexte extrêmement changeant.

Programme :

➔Point sur l'actualité de la catégorie



La crise sanitaire et son impact sur les pratiques et le métier :
Quels incidences, régression ou transformation, quelles
orientations ministérielles, quelles réponses syndicales...

Avec la participation et l'intervention de **Olivier RALUY**
Responsable national, secteur CPE au SNES.

➔L'après-midi, nous verrons faire le point sur les situations des collègues, et le soutien à éventuellement apporter par la réflexion collective. Tous les points peuvent être abordés à votre convenance.

Si, d'ores et déjà, des questions vous turlupinent, envoyez-les-nous à cpe@bordeaux.snes.edu

Frais de déplacement et repas pris en charge par le SNES pour les adhérents.

Un programme bien alléchant, pour lequel il faut demander une autorisation d'absence le vendredi 6 novembre au plus tard – donc dès maintenant, pour ne plus y penser !

Modèle de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical à transcrire et à remettre à votre chef d'établissement au plus tard un mois avant la date du stage

Nom Prénom
Grade et fonction

A Madame la Rectrice de l'académie de Bordeaux
S/C de M_____ (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires OU de la loi n° 82.997 du 13/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'État (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le _____ pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à _____.

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13/01/2009, publié au Journal Officiel du 30/01/2009).

A _____, le _____
Signature

- (1) Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.
(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non).

inscrivez-vous

sur le site du SNES Bordeaux

<https://bordeaux.snes.edu/>

→ formation syndicale

→ Stage CPE du 8 décembre

→ S'inscrire au stage

→ Sélectionnez votre académie d'affectation

« J'AI PRIS RENDEZ-VOUS AVEC LA COVID, NOUVEL ÉLÈVE ... »

« - Bonjour, c'est l'ARS, c'est pour une inscription.

- Comment s'appelle votre enfant ?
 - La covid.
- Garçon ou fille ?
 - Non genrée.
- Quelle classe ?
 - Toutes. »

J amais de mémoire de CPE nous n'avons accueilli dans nos établissements un.e élève aussi envahissant.e. Elle nous prend tout notre temps, nous oblige à repenser des choses déjà repensées X fois depuis juin (remplacer X par le nombre de protocoles du ministère). La COVID s'est invitée sans autorisation ni respect du plan Vigipirate dans la vie de nos collèges et lycées.

Alors qu'en juin tout n'était que désinfection et distance, aujourd'hui, le masque devient notre Goldorak des temps nouveaux ! Porté sous le nez, sous le menton et de temps en temps noué derrière les oreilles, ce petit bout de tissus devenu notre deuxième peau nous invite à un pied de nez aux mesures anti-terroriste.

Malgré son invisibilité, sous nos capes jetables ou "grand public" la COVID-19 pénètre sournoisement dans toutes nos notes de service, nos protocoles, nos mémos et nos messages pronote, molière ou ENT (on compatit). Sur le terrain, AED, CPE croulent sous les appels, les mails, les mots dans le carnet, sur papier libre ou tablette en pierre, de toute sorte. Du parent inquiet que le corona virus joue dans la classe de son enfant sans qu'il ne soit prévenu au plus virulent demandant sur le champ à ce qu'on lui passe l'ARS ou qu'on change baby shark de classe. La COVID s'installe dans toutes nos réunions où on ne se re-

connaît plus que par le regard ou caché derrière un plexi (quand on est chanceux). Elle nous ronge jusqu'au self où poser son masque devient un crime de lèse-majesté passible de mort immédiate mais où l'on peut enfin s'assurer que l'on mange bien avec ses amis (là encore selon les protocoles). Et quand nous vient l'idée de prendre l'air, ce n'est surtout pas dans la cour qu'il faut aller puisque les 6^{èmes} courent les uns derrière les autres, masque tombé sous le nez, les plus grands expriment leur affection sans masque et les AED vocifèrent sans fin "ton masque" en plus d'écouter Enzo parler de sa mamie qui est en réanimation.

Vous vouliez un café ? Prenez donc votre tasse pour aller en salle de prof, là, selon l'ambiance c'est touti free et cluster for ever ! Envie d'une cigarette ? On se mettrait bien à fumer rien que pour rejoindre les collègues derrière les poubelles du self ou sur le parking pour enlever ce satané slip fourni par l'employeur. Pas le temps ? Mais c'est bien sûr, vous devez remplacer 4 AED qui ont eu le malheur de manger ensemble à 10h30 ou 14h30 et qui sont cas contact. La solution ? Faites comme la rectrice d'Orléans Tours et rédigez une note appelant les AED au sens du civisme et à leur responsabilité pour le bien de l'établissement.

Vous mangez COVID, vous dormez COVID, vous respirez COVID (ou pas), vous buvez de la CORONA (pas très bonne d'ailleurs). En attendant la visite de vos sinus par le coton tige, protégez-vous, protégez les autres et faites de votre mieux. N'oubliez pas : à l'impossible nul n'est tenu.

Julien RENOM

[EN BREF]

DAFPEN à la peine. Nous avons reçu un courriel personnel promouvant les actions de formation continue. L'idée paraît bonne. On va demander aux personnels ce qui les intéresse. Et on va même insister. J'ai reçu trois courriels puisque je ne répondais pas. J'ai fini par me dire que c'était pas professionnel de ne pas répondre. Or, donc, je le dis tout net, tant que nos IPR continuerons de nous proposer des actions à l'intitulé aussi « entrepeunarial » qu'alléchant sur le plan idéologique – tout est politique et les mots ne sont pas neutres - « Gestion RH du service de vie scolaire », il paraît évident que ce n'est pas à un CPE que l'on s'adresse et donc, pas à moi.

Qui a dit que l'on ne grignotait pas les cerveaux en acceptant les novlangues ? Et puis, dans quelle partie de notre circulaire de missions il est dit que nous sommes le chef d'un service vie scolaire ? Et, toujours, ce non dit, la recherche d'un personnel de direction, aux ordres, et surtout, pas payé comme tel, c'est encore mieux !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

[EN BREF]

Merci qui, merci Jean-Mi ! Ah, le protocole, ses imprécisions, ses renvois au local, sa banalisation des quotidiens différents en fonction juste de l'établissement, et ses outrances, parce que rien n'a été anticipé.

Nous connaissons bien le principe : je suis CPE mais je me retrouve régulièrement en train de faire un boulot de surveillant, une tâche qui n'est pas la mienne, voire et pas que.... Ce jour là, pas assez de monde dans la cour, au self, pas assez de monde pour les inscriptions, vérifier la base élèves, etc. Jusqu'à présent, on ne nous avait pas demandé de faire le ménage, ou de la désinfection qui est un ménage pointu. Eh, oui, le self, ce lieu où nos élèves prennent le temps d'enlever leur masque devrait être désinfecté. Normal, me direz-vous. Certes, mais qui ? Selon le principe énoncé ci-dessus, ben, la vie scolaire. Dans cet établissement du libournais, la cour a été dégarnie pour permettre aux AED de nettoyer les tables derrière chacun des élèves qui quitte le self. Fi du contrat ! D'ailleurs ils sont en période d'essai, donc. Une collègue, sans doute solidaire, se lance aussi dans le nettoyage... Les principaux intéressés, à savoir les agents, spécialistes de la chose n'ont même pas été avisés qu'on leur piquait leur boulot.

Le chef jubile de l'introduction du tout et n'importe quoi à sa convenance pour briller de manière protocolaire. Qui a dit que son taff à lui est de quérir les moyens supplémentaires obligatoires dans cette période covidée – de moyens – et d'assurer la bonne réalisation, en bon droit des contrats ? Dans le monde d'après peut-être et un retour de bâton des AED en guise de balancier ?

DU TRAVAIL À LA TACHE, BIEN CONNU DANS LES VIGNOBLES BORDELAIS

Après le tour de chauffe qu'a été le mois de juin avec la reprise partielle des établissements scolaires, nous voici à la rentrée pour TOUS. Protocole sanitaire allégé cette rentrée n'en est pas moins inédite et anxiogène pour les élèves, les parents et les personnels.

De nouvelles tâches s'imposent à nous : inspection minutieuse du port du masque et distribution de gel à l'entrée de l'établissement. Il faut reconnaître que globalement les élèves jouent le jeu et comprennent la contrainte.

Autre tâche inédite : la gestion des cas positifs et contacts ! Nous sommes occupés à "seconder" l'ARS dans la gestion de la pandémie : infirmière débordée, vie scolaire entièrement mobilisée par la communication aux familles (explication protocole, délai des tests, retour dans l'établissement...), autant de choses qui repoussent à des jours meilleurs nos missions premières en temps de rentrée : accueil des nouveaux élèves, premier repérage de leurs difficultés, relations avec les enseignants, mise en place des semaines de l'engagement. A circonstances exceptionnelles, priorités exceptionnelles!!

Mais cette rentrée, inédite on l'a dit, ne doit pas nous faire oublier certaines situations sur lesquelles il faudra être vigilants :

→ **Gratuité des livres au lycée** : la Région depuis l'an dernier, prend en charge l'achat des manuels scolaires pour les lycéens. C'est une bonne chose, bien sûr ! Mais se pose maintenant la question de l'organisation de la distribution : récupérer les ouvrages de 2des et premières, suivi administratif (vérification des inscriptions, validations, gestion des "bloques" informatiques....), trouver un local pour stoker les livres, distribution des manuels à tous les élèves.... Si, dans certains établissements, les fédérations de parents d'élèves ont courageusement décidé de prendre en charge cette organisation, dans certains établissements, c'est le service vie scolaire qui, seul, a dû gérer cet énorme travail. Cette question devra rapidement être posée dans les établissements, en lien avec la Région, de manière à ce que les services concernés (intendance, CDI, enseignants, vie scolaire) soient impliqués dans cette organisation.

→ **BTS** : le tranfert de la validation des bourses à l'établissement depuis cette rentrée. Du personnel supplémentaire ? Que nenni.

→ **Et, dernière situation, et ce n'est pas la moindre, est la gestion administrative et financière des AED**. Mi juin, les établissements ont reçu un mail de leur demandant, en tant qu'employeur, de prendre en charge la gestion des AED et ce "à compter de ce jour" (15 juin) : formation, attestations pôle emploi /unedic, salaires à déclarer, abattements, solde de tout compte, calcul des congés maternité!

Le service académique de mutualisation se substitue aux employeurs **uniquement** pour la réalisation de la paye. Cela a donné lieu à une levée de boucliers des différents secrétariats, personnels de catégorie C, sous-payés, et absolument pas formés à la gestion financière des personnels.

Une convention de gestion des AED entre le service de mutualisation et les établissements scolaires a été présentée et voté en CA. Comme souvent, les conventions n'étant ni lues ni présentées, le CA approuve le texte (d'où l'utilité de voir toutes les conventions avant de les voter, au moins d'en avoir la lecture...). Aucune formation n'a été proposée si ce n'est les nombreuses pièces jointes à ce mail (13), au mépris de ces personnels qui sont eux aussi de plus en plus sollicités pour des tâches toujours plus nombreuses. Démunis, les personnels de secrétariat se sont souvent retournés vers les CPE leur demandant d'assumer cette gestion administrative et financière.

Ce ne sont que trois exemples mais ils prouvent que nous devons être vigilants aux tâches que l'on nous demande de faire, souvent par mail, de manière parfois autoritaire, voire comminatoire, qui créent des tensions entre les différents services et contribuent à détériorer le climat des établissements. Nous ne sommes pas corvéables à merci, nous avons des compétences liées à nos différents statuts (CPE, gestionnaire, secrétaire...) et si de nouvelles tâches nous sont attribuées, elles requièrent au moins la reconnaissance financière et une formation pour les différents secrétariats, sans parler de la création de postes.....!!!

Quant aux CPE, il n'a jamais été inscrit dans nos missions que l'on devait prendre en charge la gestion administrative et financière des AED ! Vigilance donc !!

Fabienne LAMOTHE

[EN BREF]

C'est viral. On n'en finirait pas de raconter les histoires liées au COVID. Lorsque chacun est renvoyé à lui-même, les réponses sont aussi « individuelles ». Florilège. Des AED qui mange à 10h30 et d'autres à 13h30, demandes de récupération pour des AED cas contact, des AED non remplacés, ça on connaissait, mais en remplacer 5 par 2 EMS dans un collège de 950 élèves, c'est fort. Des infirmières non remplacées, dans le contexte, c'est pas mal ; un absentéisme explosif en LP, 40 à 80 élèves par jour dans un lycée de 300 élèves..... Puisque vous dit que la priorité est le protocole. L'anticipation est bien un genre de la science-fiction ? Il est vrai que le vrai problème de la rentrée est la longueur des jupes des filles...



CONTACTER LE SNES

RESPONSABLES DE CATÉGORIE

Tonio VITORINO
Llivia RIGABER

cpe@bordeaux.snes.edu
Tél. 07 87 08 06 56

RÉFÉRENTS SNES CPE DANS L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

Dordogne

- Stéphanie MATHIEU,
EREA de Trélissac
(tél. 05 53 54 41 20)
- Pascal CICUTTINI
au collège de la Force
(tél. 05.53.61.55.61)

Lot et Garonne

- Julien RENOM
au lycée Val de Garonne,
Marmande (05.53.76.02.50)

Gironde

- Dominique ROBERT
Collège F. Mauriac à Léognan
- Claire NARBAIS JAUREGUY
au collège de Coutras
(Tél. 05.57.56.00.40)
- Cécile CAZENAVE
au LP Philippe Cousteau à St André
de Cubzac

Pyrénées Atlantiques

- Llivia Rigaber
au collège E. Gabart, Jurançon
(Tél. 05.59.06.32.44)

Section académique de Bordeaux

138 rue de Pessac 33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
s3bor@snes.edu - <https://bordeaux.snes.edu/>
Permanences
du lundi au jeudi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h

